



## Fiche action n°8

### FORMALISER LES MODES DE GESTION DU PATRIMOINE ARBORÉ

#### Pourquoi ?

Dans la nature, l'arbre se développe sans intervention humaine. En milieu urbain, cependant, il est confronté à de nombreux usages et contraintes : circulation piétonne et routière, présence de bâtiments, éclairage public, ainsi qu'à la nature des revêtements de sol (souvent imperméables), aux murs et aux clôtures. Pour toutes ces raisons, le service du patrimoine végétal doit accompagner l'arbre tout au long de son développement. Il est particulièrement important de choisir, dès la plantation, une essence adaptée (taille, silhouette, type de racines) afin de limiter le recours à l'élagage.

Lorsque des interventions sont nécessaires, il convient de veiller à ne pas compromettre l'état sanitaire de l'arbre. Celles-ci seront planifiées à la saison appropriée et réalisées selon des critères techniques précis. Les tailles auront pour objectifs : la formation, l'adaptation, la préservation sanitaire et la sécurité.

#### Objectifs :

- Etablir un inventaire des arbres et un suivi des interventions
- Communiquer sur nos intervention auprès des élus, des orvaltais
- Inclure la gestion de l'arbre sur les nouveaux aménagements

#### Acteurs et actrices :

- Agents du service Patrimoine Végétal et Espaces publics et du service Canopée de Nantes Métropole
- Les entreprises paysagistes et élagueurs grimpeurs
- Les concepteurs du paysage

Cette fiche action se réfère aux **engagements n° 1 et 7 de la charte métropolitaine des arbres de Nantes Métropole.**